



Risque inondation

Les consignes de sécurité et les bons comportements à adopter



Madame, Monsieur, notre commune est exposée au risque inondation, comme l'ensemble du bassin-versant de l'Argent-Double et du Rivassel. Nous avons tous en mémoire les événements violents des 12/13 novembre 1999 et du 15 octobre 2018.

La commune dispose d'un **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et d'un **PPRI** (Plan de Prévention du Risque Inondation). Ces documents sont consultables sur le site www.laredorte.com. Le **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**, mis à jour et présenté à la population le **25 mai 2022**, répertorie toutes les actions à entreprendre en cas de crise : **alerte et information; protection et assistance; appui** au service de **secours**. Il est aussi un support pour la phase post-urgence : action de **soutien** et d'**accompagnement** de la population, remise en état des infrastructures.

Afin d'informer et de prévenir au mieux la population, la commune est dotée d'un système automatisé (SMS, téléphone, courriel) pour lequel chaque habitant peut s'inscrire gratuitement.

Pour se protéger d'une inondation, **il convient de respecter les mesures de sécurité. Ce document vous présente les bons comportements à adopter. Pendant une crue : il est recommandé de rester chez soi et de se tenir informé ; de ne pas s'approcher des cours d'eau ; de reporter ses déplacements, même pour aller chercher ses enfants à l'école car utiliser sa voiture est extrêmement dangereux : moins de 30 cm d'eau suffiraient à l'emporter.**

En matière d'inondation **le risque zéro n'existe pas**. En complément des travaux de prévention et de protection, nous devons adopter et entretenir la **culture du risque**. **La mémoire et la culture du risque passent par la transmission des événements passés auprès de la population où chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques, s'y préparer avec la connaissance des bons comportements et développer la résilience face aux catastrophes.**

Bien cordialement

Le Maire, Christian Magro



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous
vos déplacements
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;
quelques centimètres d'eau
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas
dans les sous-sols ou
les parkings souterrains



Coupez, si possible et
sans vous mettre en danger,
les réseaux de gaz,
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous
des cours d'eau,
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute
des consignes des secours
et de votre mairie



Contactez les personnes
vulnérables et isolées
en privilégiant les SMS



Préparez un **kit d'urgence** contenant
notamment de l'eau, de la nourriture,
les copies des papiers d'identités,
les traitements médicaux... et placez-le
dans un endroit facile d'accès

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES

pluie-inondation.gouv.fr



Coupure d'électricité, de gaz, routes impraticables... comment préparer son kit d'urgence 72h ?

Lorsqu'une inondation majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Le kit 72h préparé à l'avance permet de rester chez soi dans l'attente des secours.

De quoi est composé le kit d'urgence 72h ?



Nourriture non périssable, ne nécessitant pas de cuisson et outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte..)



Eau potable en quantité (6 litres par personne)



Médicaments



Trousse de premiers secours



Vêtements chauds et couverture de survie



Radio à piles et lampe de poche (avec pile de rechange)



Argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)



Photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)



Doubles des clés de la maison et de la voiture



Chargeur de téléphone portable



Lunettes de vue (paire de secours)



Jeux pour occuper le temps



18 Sapeurs-pompiers **15** SAMU **17** Gendarmerie **112** Numéro d'urgence européen

04.68.27.80.80 Secrétariat de Mairie / info@laredorte.com / www.laredorte.com
Page Facebook **La Redorte en Minervois**

- > Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de La Redorte www.laredorte.com
- > Etat des routes du département lors des événements www.inforoute11.fr
- > Radio France Bleu *Fréquences FM* **90.4 / 103.8 / 106.1**
- > Météo France **32 50**
- > Carte de vigilance vigilance.meteofrance.fr
- > MyPredict (service de prévisions) application à télécharger mypredict.app
- > Vigicrues (Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France) www.vigicrues.gouv.fr
- > Préfecture de l'Aude www.aude.gouv.fr
- > SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) www.smmar.org
- > Syndicat Mixte Aude Centre Page Facebook **Syndicat Mixte Aude Centre**

Protéger son habitation

80% de subventions pour réduire la vulnérabilité

- > La commune de La Redorte et le SMMAR vous accompagnent pour établir le diagnostic de vulnérabilité de votre habitation afin d'obtenir 80% de subventions auprès des services de l'Etat.
- > Les élus de la commune ont été formés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM11) afin d'accompagner les administrés dans l'auto-diagnostic de leur habitation. Ce service est entièrement gratuit.
- > 80% de subventions sont mobilisables pour : la création d'un espace refuge, l'installation de batardeaux aux portes et accès, l'installation d'un clapet anti-retour, arrimer les cuves d'hydrocarbures, différencier le circuit électrique entre les parties inondables ou hors d'eau, déplacer le tableau électrique hors d'eau, matérialiser les emprises des piscines et bassins, traiter les fissures, etc...
- > Pour bénéficier de cet accompagnement il suffit de vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ
FACE À UNE INONDATION
D'UNE HABITATION

Afin d'être éligible à ce diagnostic, il est nécessaire de remplir le document ci-dessous. Ce document est destiné à être complété par le propriétaire de la maison en danger.

Le présent document a pour objet de permettre la compréhension de ce diagnostic pour être joint (photos, schémas, explications, prévisions...). Ce diagnostic est à compléter sans ou avec l'aide de la mairie si nécessaire.

Identification de l'habitation

Coordonnées du propriétaire
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : (/) / _____ Commune : _____
Numéro de téléphone (fixe ou mobile) : (/) / _____
Adresse mail : _____

Habitation concernée par le diagnostic
Adresse : _____
Code postal : (/) / _____ Commune : _____
Références cadastrales (section + numéro parcelle) : _____

COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

Sécuriser le circuit électrique. Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



Aménager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

Remplacer les revêtements de sol en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batardeaux sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

Occulter (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

Baliser les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.